

Code de vie

TOUT PAR AMOUR, RIEN PAR FORCE St François de Sales

Développer LES DONNS que j'ai reçus c'est exercer ma VOLONTÉ pour bien faire, jusqu'au bout, ce qui m'est demandé. Moi, en tant qu'élève du Collège-Lycée Thérèse Chappuis, je m'engage à m'investir dans la vie de l'établissement.

1 – Obligation scolaire de l'élève

1.1 – Assiduité et Ponctualité

Je m'engage :

- **A être ASSIDU(E)** en cours et en devoirs surveillés afin de ne pas compromettre mon travail régulier, source de réussite scolaire.
- **A être PONCTUEL(LE)** : Je suis conscient(e) que tout retard nuit à scolarité et perturbe le travail de la classe. Etre à l'heure est une marque de correction pour le professeur et mes camarades de classe.

Pour chaque retard, je dois passer à la Vie Scolaire avec mon carnet de correspondance pour obtenir une autorisation d'entrée en cours.

Chaque retard donnera lieu à un temps de présence supplémentaire le soir même après les cours pour rattraper le travail non fait.

1.2 – Absence

Ma présence est **obligatoire sur les horaires délimités par mon emploi du temps.**

Toutes mes absences doivent être justifiées.

- **Absences prévues :**
 - Je m'engage à prendre tous les rendez-vous médicaux en dehors de mes heures de classe.
 - Le justificatif doit être apporté à la Vie Scolaire 48h à l'avance.
- **Absences imprévues :**
 - Mes parents téléphonent dès la 1^{ère} heure.
 - **ET** mes parents remplissent un justificatif (coupon vert) dans mon carnet à donner impérativement à la Vie Scolaire le jour de mon retour pour qu'il soit visé.
 - Dès mon retour, il faut impérativement un certificat afin que mon absence soit considérée comme justifiée.
- **Je rattrape mon travail en cas d'absence :**
 - Au moyen du cahier de texte de la classe sur Ecole Directe.
 - Je m'informe auprès de mon binôme, de mes camarades et de mes professeurs concernant les cours manqués.

ATTENTION

- **L'Éducation Physique et Sportive** : Il s'agit d'enseignement obligatoire. Les dispenses d'EPS ne sont accordées que sur certificat médical et sont à présenter à la Vie Scolaire **ET** au professeur de sport.
- **L'étude du soir** : En cas d'inscription, ma présence est obligatoire. Seul un mot de mes parents peut m'en dispenser ponctuellement. Il sera à montrer à la Vie Scolaire 48h à l'avance.
- **La restaurant scolaire** : Tout élève inscrit à la cantine prend obligatoire ses repas. Toute demande de repas à l'extérieur doit être demandée (coupon orange) 48h à l'avance à la Vie Scolaire.

1.3 – Mes documents obligatoires

Je dois avoir impérativement sur moi mon **polo** (ou sweat), ma **carte de sortie** et mon **carnet de correspondance**.

- **La carte de sortie :**
 - Est ma carte d'identité scolaire. Elle n'est pas modifiable et en cas de perte, elle doit être rachetée au prix de 10€.
 - Si je suis externe, sans ma carte, je ne déjeune pas à l'extérieur. Je devrai acheter un ticket à l'accueil et prendre mon repas au restaurant scolaire.
- **Le carnet de correspondance :**
 - Toute correspondance dans ce carnet doit être signée par les parents et visée par le Professeur principal ou la Vie Scolaire.
 - Il peut m'être demandé à tout moment et en cas de perte, il sera demandé 15€ pour le remplacer.
 - En cas de non présentation ; l'élève recevra une mise en garde de la Vie Scolaire.

Tout oubli du **Polo ou Sweat**, de la **carte** ou du **carnet** nuit au bon déroulement du service de la Vie Scolaire et sera sanctionné.

1.4 – Rigoureux dans mon travail

- J'écoute le cours avec attention et je ne me déplace pas sans autorisation.
- Je m'efforce de faire mon travail le mieux possible avec soin.
- Ma copie doit être propre et bien présentée.
- Je m'engage à rendre le travail demandé par mes professeurs dans les délais prévus.
- En cas d'usage d'un ordinateur, il doit rester un outil de travail personnel (Pas de musique, photos, films, jeux...).
- Si le travail n'est pas satisfaisant, l'équipe pédagogique peut décider d'un avertissement de discipline, travail ou niveau. Exceptionnellement, le Chef d'Etablissement peut donner un avertissement en dehors de ces conseils.

2 – Comportement

2.1 – Tenue correcte et décente exigée

Le port du Polo ou Sweat est obligatoire dans toute l'enceinte de l'Etablissement. En cas de détérioration de celui-ci, il sera à racheter

Seul le maquillage discret est autorisé pour les lycéennes uniquement, que ce soit pour le visage ou les ongles (vernis incolore).

Le « piercing » et les tatouages sont interdits.

Pour des raisons d'hygiène élémentaire, les baskets et les joggings sont réservés exclusivement au cours d'E.P.S. Je m'engage à les ramener le jour même à la maison et à ne pas les laisser trainer en classe.

- Je suis responsable si mes affaires sont égarées.
- Je serai sanctionné(e) si j'oublie mes affaires de sport.

Je viens en classe en tenue classique et discrète. L'école décline toute responsabilité en cas de détérioration, perte ou vol.

Si j'arrive dans une tenue incorrecte (short, legging, pantalons déchirés, jupe trop courte ...), **je devrai rentrer chez moi pour me changer**.

2.2 – Ordre et Silence

Je respecte l'ordre et la propreté des locaux et je prends soin du matériel.

Je m'engage à rembourser les détériorations dont je suis responsable.

A **la sonnerie**, je me mets en rang 2 par 2, j'attends **en silence** le professeur pour monter.

Je m'engage à me **déplacer en silence** pour ne pas gêner le travail des élèves et du personnel administratif.

2.3 – Politesse

- Je me lève quand un adulte entre dans la classe pour le saluer.
- Je me prépare au travail **en silence**.
- En tout lieu, je m'engage à être poli(e) envers les adultes et mes camarades de classe.
- Je parle correctement et avec mesure.

Respect et courtoisie sont exigés en toute circonstance (gestes, paroles). Les comportements déplacés, démonstrations de relations intimes ne sont pas admis dans l'établissement et à ses abords.

2.4 – Comportement dans les lieux de vie

- Les élèves descendent **obligatoirement** dans la **cour** lors des récréations (10h35 à 10h50) puis (14h10 à 14h25). **Personne** ne doit rester dans **les classes**, **les couloirs** et **le hall**.
- Boissons et nourritures ne sont pas autorisées en classe.
- Dans la cour, le hall, la restauration scolaire, les couloirs, je veille à adopter un comportement civilisé. Dans le cas contraire, je serai sanctionné(e).
- Tous les objets tels que : I-pod, MP3, jeux, briquet, objets coupants, appareil photo, caméra, matériel de maquillage (rouge à lèvres, vernis, ...) sont **STRICTEMENT INTERDITS**. Ce type d'objet sera confisqué. L'Établissement décline toute responsabilité en cas de disparition ou de détérioration.
- **Mon téléphone portable et ma montre connectée doivent être totalement désactivés dès l'entrée dans l'établissement**. Dans le cas contraire, l'élève devra les remettre au Professeur ou à la Vie Scolaire et mes parents prendront RV avec la Vie Scolaire pour les récupérer.
- Le chewing-gum est interdit.
- L'utilisation d'Internet n'est utilisée que dans le cadre des activités scolaires.
- Pour tout déplacement sur le temps scolaire (sorties, déplacement vers le stade, voyage scolaire) le comportement doit être exemplaire, aucun chahut ne sera admis.
- Il est interdit de fumer ou de prendre de l'alcool dans l'établissement ou aux abords de l'école.
- Si je dois prendre un médicament, je confie la boîte avec la notice et l'ordonnance à la Vie Scolaire. Les médicaments ne peuvent être pris qu'en présence d'un adulte.

2.5 – Les sanctions

Si je ne respecte pas ce code de vie, si mon attitude perturbe la vie de l'établissement en classe, à la demi-pension, à l'accueil (entrées et sorties non autorisées), lors des sorties scolaires, aux abords de l'établissement, je m'expose aux sanctions suivantes :

- Trois **remarques dans le carnet** de correspondance entraînent une heure de **retenue**.
- Deux **retenues** dans un même trimestre entraînent une **mise en garde**.
- Deux **mises en garde** entraînent un **avertissement**.
- **Exclusion**

2.6 – Conseil de médiation/discipline

- Un **conseil de médiation** en présence de l'élève, de ses parents, du Professeur principal, de la Vie Scolaire et du Chef d'Etablissement peut aussi être convoqué pour un travail ou un investissement insuffisant, ou bien pour comportement décalé. A cette occasion, un contrat de progression scolaire ou de comportement sera établi pour une durée de 15 jours. Le Professeur principal, en lien avec la Vie Scolaire, suivra ce contrat. Ce contrat de progression scolaire ou de comportement pourra être renouvelé une fois. Une exclusion temporaire (des cours ou de l'établissement), ainsi qu'un **avertissement**, pourront être prononcés. Tout nouveau manquement grave au code de vie entraînera la mise en place d'un **conseil de discipline**.
- **Conseil de discipline** : en cas de faute grave, un conseil de discipline est automatiquement convoqué par le Chef d'Etablissement. La famille est convoquée par lettre recommandée 15 jours avant la date. Sont présents : le Chef d'Etablissement, la Vie Scolaire, le Professeur principal, l'élève et sa famille, les élèves délégués, les parents correspondants ou autre représentant de l'APEL, et toute autre personne pouvant apporter des informations. Le conseil de discipline peut décider une **exclusion définitive immédiate**.

3.1 – Epreuves écrites

- Je n'apporte que le nécessaire pour composer ; le brouillon est fourni par l'Etablissement.
- Je peux prévoir une pochette transparente comme trousse.
- Je rentre en silence dans la salle avec mon matériel en main.
- Je prévois d'**arriver en avance** pour m'installer tranquillement. En cas de retard en début de devoir, l'heure de mon arrivée sera mentionnée par le surveillant sur ma copie, le professeur concerné agira en conséquence.
- Je ferme mon sac et le laisse à l'entrée. (Pas de trousse sur la table).
- Les **téléphones portables/montres connectées** sont désactivés et mis dans la pochette prévue à cet effet. Tout portable visible pendant le devoir m'expose à être accusé de fraude. Je ne dois pas m'en servir comme montre ou calculatrice.
- **La calculatrice est interdite**, sauf autorisation mentionnée sur le sujet.
- **Aucun prêt de matériel** n'est autorisé entre élèves : pas d'échanges de calculatrice, effaceur, stylo, rapporteur, papier, crayon de couleur... Si j'ai oublié le matériel nécessaire, je le mentionne sur ma copie à l'attention du professeur, et je m'efforce de répondre au mieux.
- L'accès aux salles de classe n'est pas autorisé pendant les épreuves, même pour prendre des affaires relatives au DST.
- **Je n'ai pas à poser de question au surveillant** : je suis autonome si je constate un problème concernant l'énoncé du sujet, je justifie mon attitude sur ma copie à l'attention du professeur.
- Les élèves peuvent **aller aux sanitaires un par un** au bout d'une heure de devoir, après avoir **demandé l'autorisation** au surveillant. Il n'est pas permis d'aller aux toilettes pendant les récréations.
- **Tout échange ou tentative de communication sera mentionné sur la copie par le surveillant et sera suivi des mesures jugées nécessaires par les professeurs concernés**, en concertation avec le professeur principal, la Vie Scolaire et le Chef d'Etablissement.
- **Les copies ne doivent pas être rendues avant la fin du temps imparti**. Elles doivent être remises au surveillant accompagnées du sujet et du brouillon, sans oublier de signer la feuille d'émargement.
- **En cas d'absence justifiée** à un DST ou une épreuve d'un Examen Blanc, **dès mon retour je vais voir la Vie Scolaire pour trouver une date de rattrapage**.
- **En cas d'absence injustifiée**, si je n'ai pas rattrapé le devoir, je m'expose à une sanction.
- **Dans tous les cas le devoir devra être rattrapé dans la semaine**.
- Pour les DST de 2h ou moins, aucune collation n'est autorisée.

3.2 – Les oraux

- Je veille à **respecter les horaires** et à être attentif à **arriver en avance** pour tirer un sujet à l'heure prévue. **En cas d'absence justifiée** à un DST ou une épreuve d'un Examen Blanc, **dès mon retour je vais voir le professeur concerné pour trouver une date de rattrapage**. **En cas d'absence injustifiée, j'aurai une sanction**.
- Afin de favoriser le travail et la concentration de tous, **le silence doit régner dans les couloirs**.
- **Les élèves en attente de passer leur oral sont admis à patienter calmement dans le hall**.
- Les élèves arrivent avec du papier brouillon et de quoi écrire (pas de sac, livres, cahiers...)